

**ÉTATS FINANCIERS**  
**du**  
**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**pour l'exercice clos le**  
**31 MARS 2014**

## **RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au conseil des Biens non publics

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints du Fonds central des Forces canadiennes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et l'état des résultats d'exploitation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2014, ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et autres renseignements explicatifs.

### *Responsabilité de la direction relativement aux états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que des contrôles internes qu'elle estime nécessaires aux fins de la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur.

### *Responsabilité du vérificateur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Celles-ci nous obligent à respecter des exigences déontologiques et à planifier et exécuter la vérification de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Une vérification comporte l'exécution de procédures visant à obtenir des éléments probants concernant les montants et d'autre information obligatoire fournis dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à la fraude ou à l'erreur. En évaluant ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes afférents à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers de l'entité afin de concevoir des procédures de vérification appropriées dans les circonstances, mais non aux fins d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Une vérification comprend également l'évaluation de la justesse des conventions comptables appliquées et de la nature raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer le fondement de notre opinion.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds central des Forces canadiennes au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2014, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptables agréés  
Experts-comptables agréés

Ottawa (Ontario)  
le 10 octobre 2014

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

**AU 31 MARS 2014**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Espèces et quasi-espèces (note 4)	4 975 364 \$	5 079 132 \$
Intérêts courus à recevoir	274 926	259 109
Comptes clients (note 5)	64 863 704	65 756 000
Frais payés d'avance	176 721	208 067
Portion exigible des prêts-projets en cours (note 6)	2 590 727	2 768 214
	<u>72 881 442</u>	<u>74 070 522</u>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF</b>		
Prêts-projets exigibles (note 6)	23 802 343	26 844 353
Placements à long terme (note 7)	45 397 433	38 686 267
	<u>69 199 776</u>	<u>65 530 620</u>
	<u>142 080 218</u>	<u>139 601 142</u>
<b>ACTIF EN FIDUCIE (note 8)</b>		
Encaisse et placements à long terme	<u>142 863 238</u>	<u>131 549 898</u>
	<u>284 944 456 \$</u>	<u>271 151 040 \$</u>
<b><u>PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés (note 5)	15 473 348 \$	16 006 392 \$
<b>PASSIF EN FIDUCIE (note 8)</b>	<u>142 863 238</u>	<u>131 549 898</u>
	<u>158 336 586</u>	<u>147 556 290</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	<u>126 607 870</u>	<u>123 594 750</u>
	<u>284 944 456 \$</u>	<u>271 151 040 \$</u>

Approuvé :

.....

(voir les notes jointes)

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**

**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>
<b>Revenue d'exploitation</b>			
Dividendes et intérêts	4 590 552	\$	4 111 203
Gain sur la vente de placements de portefeuille	2 024 497		1 996 182
Intérêts sur les prêts	1 214 586		1 255 662
Perte liée au Complexe Queensway (note 7(b))	(428 517)		(452 019)
Frais de garantie de réassurance (note 9)	250 000		250 000
Autres	856 256		877 306
	<u>8 507 374</u>		<u>8 038 334</u>
<b>Frais d'exploitation</b>			
Gestion du FCFC	327 125		323 143
Intérêts versés aux fonds des bases/escadres, aux mess et aux fiducies	11 200 332		6 921 258
Frais d'utilisation des SBMFC (note 10)	350 000		350 000
Services de placement	237 229		254 708
Autres	187 420		482 530
	<u>12 302 106</u>		<u>8 331 639</u>
<b>Perte d'exploitation nette avant les contributions du FCFC</b>	(3 794 732)		(293 305)
<b>Contributions du FCFC (note 11)</b>			
Programmes et distributions	612 467		771 700
Prestation des services et des opérations des FNP	5 803 037		6 369 731
	<u>6 415 504</u>		<u>7 141 431</u>
<b>Dépenses nettes avant les éléments ci-après</b>	(10 210 236)		(7 434 736)
<b>Gain non réalisé sur les placements de portefeuille (note 7(a)(iii))</b>	<u>13 223 356</u>		<u>5 719 575</u>
<b>Revenus (dépenses) nets</b>	3 013 120		(1 715 161)
<b>Actif net, début de l'exercice</b>	<u>123 594 750</u>		<u>125 309 911</u>
<b>Actif net, fin de l'exercice</b>	<u>126 607 870</u>	\$	<u>123 594 750</u>

(voir les notes jointes)

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>PROVENANCE DE L'ENCAISSE (AFFECTATIONS)</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Revenus (dépendances) nets	3 013 120 \$	(1 715 161)
Articles n'affectant pas l'encaisse :		
Gain sur la vente de placements de portefeuille	(2 024 497)	(1 996 182)
Perte relative au Complexe Queensway	428 517	452 019
Gain non réalisé sur les placements de portefeuille	<u>(13 223 356)</u>	<u>(5 719 575)</u>
	(11 806 216)	(8 978 899)
Changement au niveau des :		
Intérêts courus à recevoir	(15 817)	(115 193)
Comptes clients	892 296	12 443 770
Frais payés d'avance	31 346	(475)
Comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés	<u>(533 044)</u>	<u>1 271 443</u>
	(11 431 435)	4 620 646
<b>Activités de placement</b>		
Diminution des prêts-projets en cours	3 219 497	2 783 492
Diminution (augmentation) des placements à long terme	<u>8 108 170</u>	<u>(5 580 111)</u>
	11 327 667	(2 796 619)
<b>Augmentation (diminution) des espèces et des quasi-espèces</b>	(103 768)	1 824 027
<b>Espèces et quasi-espèces – Début de l'exercice</b>	<u>5 079 132</u>	<u>3 255 105</u>
<b>Espèces et quasi-espèces – Fin de l'exercice</b>	<u>4 975 364 \$</u>	<u>5 079 132 \$</u>

(voir les notes jointes)

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014**

**1. NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) a été établi par le chef d'état-major de la Défense (CEMD) le 1<sup>er</sup> février 1968 en vertu des articles 2 et 38 à 41 de la *Loi sur la défense nationale* afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiduciaires des fonds non publics et de fournir une aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et des installations récréatives et sociales au bénéfice des membres des Forces canadiennes et des personnes à leur charge. C'est au directeur général – Services de bien-être et moral qu'incombe la responsabilité qui lui a été déléguée par le chef d'état-major de la Défense de diriger les activités du Fonds central des Forces canadiennes.

En vertu de la partie 1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le FCFC est exempté du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

Une partie importante des transactions rapportées dans les présents états financiers ont trait aux activités des bases militaires.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

*Méthode comptable*

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Espèces et quasi-espèces*

Les espèces et les quasi-espèces se composent de soldes bancaires, de placements à court terme et des espèces détenues par les courtiers.

*Instruments financiers*

(a) *Évaluation des instruments financiers*

Le FCFC évalue initialement son actif et son passif à leur juste valeur rajustée dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à sa juste valeur du montant du coût de la transaction attribuable directement à l'instrument.

L'encaisse et les placements de portefeuille sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. Les changements de la juste valeur sont présentés dans l'état des résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. La juste valeur des placements de portefeuille est déterminée selon des propositions de prix publiées sur le marché actif à la fin de l'exercice.

L'investissement dans le Complexe Queensway est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Tous les autres éléments d'actif et de passif sont ensuite évalués au coût de leur amortissement.

(b) *Coût des transactions*

Les coûts des transactions sont présentés dans l'état des résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle ils sont engagés, sauf pour les instruments financiers qui seront ultérieurement évalués au coût de leur amortissement.

*Constatation des produits*

Les revenus provenant des placements sont constatés lorsqu'ils sont réalisés.

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014**

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES - suite**

*Utilisation d'estimations*

Pour préparer des états financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants déclarés d'actif et de passif ainsi que sur les informations relatives à l'actif et au passif éventuels à la date où les états financiers sont publiés et les montants établis de revenus et de dépenses durant la période de déclaration.

La direction effectue des estimations au moment de déterminer la valeur de réalisation nette estimative des comptes clients, des prêts-projets exigibles et des charges à payer. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et les ajustements qui s'imposent sont indiqués dans les états financiers pour la période visée.

**3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES**

Le FCFC est exposé à divers risques en raison de l'utilisation d'instruments financiers. L'analyse suivante fournit une évaluation de l'exposition au risque du FCFC ainsi que des concentrations des risques.

Le FCFC n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit se compose principalement d'espèces et de quasi-espèces, d'intérêts courus à recevoir, de comptes clients, de prêts-projets exigibles et de placements à long terme. En général, le FCFC place ses espèces et ses quasi-espèces dans des obligations du gouvernement du Canada ou de gouvernements provinciaux, dans des obligations émises par des sociétés à cote de crédit élevée ainsi que dans des acceptations bancaires.

Le FCFC n'exige pas de biens en garantie ou de valeurs pour soutenir des prêts-projets consentis aux bases militaires et aux navires, de sorte que de tels prêts comportent un élément de risque de crédit. Les pertes dues aux montants non recouvrables ont toutefois été traditionnellement peu élevées en partie parce que le FCFC administre les soldes de fonds de la plupart de ses créditeurs.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que le FCFC éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers qui se composent de créditeurs et de retenues à percevoir des employés.

Le FCFC se prémunit contre ce risque en ayant suffisamment d'espèces et de quasi-espèces pour s'acquitter de ses obligations actuelles, et la direction établit des prévisions budgétaires et de trésorerie pour évaluer les liquidités dont elle aura besoin à l'avenir. Le FCFC maintient une facilité de crédit d'exploitation de 10 M\$ qui porte intérêt au taux préférentiel majoré de la banque de 0,50 %. Au 31 mars 2014, le FCFC n'a pas puisé dans cette facilité de crédit d'exploitation.

*Risque du marché*

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations du marché. Le risque du marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix.

*i) Risque de change*

Le risque de change est un risque qui découle du fait que la juste valeur des instruments financiers ou des flux éventuels de trésorerie liés aux instruments variera en ce qui a trait au dollar canadien en raison de l'évolution des taux de change sur les marchés.

L'exposition du FCFC au risque de change est principalement liée à la fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain. Au 31 mars 2014, environ 26 M\$ en placements à long terme du FCFC sont exposés aux fluctuations du dollar américain.

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014**

**3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES - suite**

*ii) Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt renvoie au risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition des placements à long terme au risque de taux d'intérêt est expliquée à la note 7. Le FCFC verse des intérêts sur le passif net en fiducie aux unités et les fonds selon le taux bancaire préférentiel ou le taux de rendement des placements du FCFC.

*iii) Autres risques de prix*

Les autres risques de prix désignent le risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que ceux découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces changements soient attribuables à des facteurs se rapportant à un instrument donné ou à son émetteur ou à des facteurs touchant des instruments semblables vendus sur le marché.

Les autres risques de prix ayant un effet sur les placements à long terme sont expliqués à la note 7.

*Changements des risques*

Il n'y a eu aucun changement important sur le plan des risques auxquels le FCFC est exposé par rapport à l'exercice précédent.

**4. COMPTE BANCAIRE CENTRALISATEUR**

Le FCFC conserve une encaisse, qu'il ne contrôle pas, dans son compte bancaire centralisateur au nom d'autres fonds, fiducies et unités. Le FCFC contrôle les intérêts courus sur de tels fonds moins un pourcentage qui est remboursé aux unités et aux fonds (les fonds des bases, escadres et mess obtiennent un taux de 3 % et peuvent opter soit pour le taux préférentiel bancaire plus 0,25 %, soit pour le taux de rendement des placements du FCFC moins 0,5 % pour son solde d'encaisse qui excède le passif du FCFC, tandis que les comptes en fiducie obtiennent un taux variable selon les soldes d'encaisse et les options retenues).

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Espèces et quasi-espèces	19 086 089 \$	20 400 127 \$
Allocation de l'actif en fiducie	<u>(14 110 725)</u>	<u>(15 320 995)</u>
	<u>4 975 364 \$</u>	<u>5 079 132 \$</u>

**5. COMPTES CLIENTS ET COMPTES FOURNISSEURS**

Dans le cadre du projet de gestion des relations avec la clientèle approuvé par le conseil des Biens non publics, le FCFC assume et gère les comptes clients et les comptes fournisseurs de toutes les activités entreprises par les bases/escadres/unités, des Économats des Forces canadiennes (CANEX), des activités d'intérêt particulier et des mess.

Le FCFC a imputé des frais aux comptes clients pris en charge des fonds des bases/escadres/unités, de CANEX, des activités d'intérêt particulier et des mess pour couvrir les pertes sur créance associées au risque de crédit et aux créances irrécouvrables estimées. Si à la fin de l'exercice, le taux réel du recouvrement des comptes clients d'un établissement particulier diffère des frais imputés, ces derniers seront rajustés dans la prochaine année. Tout montant qui excède la perte sur créance réelle sera remboursé à l'établissement à la fin de l'exercice.

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014**

5. **COMPTES CLIENTS ET COMPTES FOURNISSEURS - suite**

Les comptes clients sont composés des éléments suivants :

	<u>2014</u>		<u>2013</u>
CANEX	56 346 613	\$	56 938 187
SBMFC	330 652		36 494
Base/escadres/fonds/mess	<u>1 793 160</u>		<u>2 236 200</u>
	58 470 425		59 210 881
Comptes clients du FCFC	<u>6 393 279</u>		<u>6 545 119</u>
	<u>64 863 704</u>	\$	<u>65 756 000</u>

En ce qui concerne les comptes clients qui sont pris en charge pour CANEX, environ 53,5 M\$ (2013 – 54,2 M\$) représentent des plans de crédit sans intérêt de CANEX offerts aux clients admissibles et la différence représente des comptes clients. Les plans de crédit de CANEX offrent des modalités de remboursement qui varient d'un an à trois ans.

Les comptes fournisseurs et les retenues à percevoir des employés ont trait aux montants dus des clients suivants :

	<u>2014</u>		<u>2013</u>
CANEX	3 883 148	\$	4 304 692
SBMFC	1 599 709		3 649 706
Base/escadres/fonds/mess	<u>5 104 725</u>		<u>3 744 661</u>
	10 587 582		11 699 059
FCFC	<u>4 885 766</u>		<u>4 307 333</u>
	<u>15 473 348</u>	\$	<u>16 006 392</u>

Au 31 mars 2014, un montant de 1 425 938 \$ de remises gouvernementales est inclus au poste Comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés (2013 – 1 525 931 \$).

6. **PRÊTS-PROJETS EXIGIBLES**

Le FCFC consent des prêts non garantis aux bases militaires et aux navires afin de participer au financement de projets d'immobilisations. Le FCFC consent des prêts de capitaux sans intérêt aux unités en mission des Nations Unies pour la durée de leur déploiement. Depuis mai 2002, les navires peuvent obtenir une marge de crédit de leur compte bancaire centralisateur lorsqu'ils sont en déploiement dans le cadre de diverses missions au lieu de demander un prêt sans intérêt. Les prêts consentis à CANEX et aux bases comportent un intérêt de 4 %. Les modalités de remboursement vont de trois à vingt ans. Périodiquement, le conseil des Biens non publics approuve l'exonération totale ou partielle de soldes de prêts particuliers. Aucun prêt n'a été radié à l'exercice 2013 ni 2014.

	<u>2014</u>		<u>2013</u>
Prêts portant intérêt	23 031 803	\$	26 010 308
Prêts sans intérêt	<u>3 361 267</u>		<u>3 602 259</u>
	26 393 070		29 612 567
Moins : tranche courante	<u>2 590 727</u>		<u>2 768 214</u>
	<u>23 802 343</u>	\$	<u>26 844 353</u>

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014**

**7. PLACEMENTS À LONG TERME**

	2014		2013	
	Valeur de marché	Coût	Valeur de marché	Coût
Placements de portefeuille				
Actions canadiennes	74 048 446 \$	59 204 818 \$	62 307 947 \$	56 652 858 \$
Fonds d'obligations canadien	59 043 194	59 830 988	54 591 313	53 707 462
Actions étrangères	26 083 082	17 993 177	22 612 169	20 228 726
Total - placements de portefeuille	159 174 722	137 028 983 \$	139 511 429	130 589 046 \$
Valeur nette du Complexe				
Queensway	14 975 224		15 403 741	
Totaux partiels	174 149 946		154 915 170	
Moins allocations en fiducies	(128 752 513)		(116 228 903)	
	45 397 433 \$		38 686 267 \$	

(a) *Placements de portefeuille*

Les placements de portefeuille sont gérés par des gestionnaires de placements externes sous la direction du comité de placements du conseil des Biens non publics.

(i) *Risque de taux d'intérêt*

L'organisation gère son exposition au risque de taux d'intérêt par l'entremise de placements dans le fonds d'obligations canadien cité ci-dessus. Ce fonds diminue son risque de taux d'intérêt grâce à l'échelonnement des échéances des placements de portefeuille. L'échelonnement des échéances aide à réaliser un rendement global plus élevé tout en limitant l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

(ii) *Risque lié au marché et au crédit*

La diversification des placements dans différents secteurs d'activités et auprès de compagnies de différentes envergures atténue le risque et la volatilité du rendement du capital investi.

(iii) Le gain non réalisé sur les placements de portefeuille est calculé comme suit :

	2014	2013
Gain non réalisé de l'exercice en cours	22 145 739 \$	8 922 383 \$
Contre-passation du gain non réalisé de l'exercice précédent	(8 922 383)	(3 202 808)
	13 223 356 \$	5 719 575 \$

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014**

7. **PLACEMENTS À LONG TERME** (suite)

(b) *Valeur du Complexe Queensway*

Le Complexe Queensway (« CQ ») est comptabilisé selon la méthode de mise en équivalence. Le FCFC a acheté le CQ le 24 décembre 2009 pour 56,8 M\$, en déboursant 18 millions de dollars au moment de l'achat, et en obtenant une créance à long terme pour couvrir le solde de 38,8 millions de dollars. Le complexe immobilier est situé au 4200 et 4210, rue Labelle, ainsi qu'au 1223, rue Michael.

La valeur nette du CQ au 31 mars se compose des éléments suivants :

Bilan du Complexe Queensway au 31 mars :

		<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Encaisse		2 249 932	\$	2 882 225	\$
Comptes clients		205 352		21 551	
Recouvrements différés auprès des locataires		3 427 209		3 428 453	
Incitatif versé au locataire différé		137 507		154 695	
		<u>6 020 000</u>		<u>6 486 924</u>	
Biens immobiliers	58 413 568		\$		
Mois l'amortissement cumulé	<u>(11 736 125)</u>	<u>46 677 443</u>		<u>49 440 928</u>	
Total de l'actif		<u>52 697 443</u>		<u>55 927 852</u>	
Moins					
Comptes fournisseurs et charges à payer	471 336				
Remises gouvernementales à payer	224 464				
Intérêts courus	101 197				
Somme payable au FCFC	1 091 087				
Dette à long terme	<u>35 834 135</u>	<u>37 722 219</u>		<u>40 524 111</u>	
Valeur nette		<u>14 975 224</u>	\$	<u>15 403 741</u>	\$

État des résultats d'exploitation du CQ pour l'exercice clos le 31 mars :

		<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Revenus de location		<u>9 234 967</u>	\$	<u>8 860 907</u>	\$
Dépenses					
Amortissement		2 763 485		2 763 486	
Impôts fonciers		1 651 491		1 584 315	
Intérêt		1 483 074		1 575 431	
Réparations et entretien		1 173 592		1 169 412	
Services publics		1 034 565		921 471	
Frais de gestion		645 526		640 110	
Autres frais d'exploitation		911 751		658 701	
		<u>9 663 484</u>		<u>9 312 926</u>	
Perte nette		<u>(428 517)</u>	\$	<u>(452 019)</u>	\$

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014**

7. **PLACEMENTS À LONG TERME** (suite)

(b) *Valeur du Complexe Queensway*

Flux de trésorerie du CQ pour l'exercice clos le 31 mars :

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 284 632	\$	2 260 417	\$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(2 916 925)</u>		<u>(83 621)</u>	
Augmentation (diminution) des espèces	<u>(632 293)</u>	\$	<u>2 176 796</u>	\$

8. **ACTIF EN FIDUCIE**

Le FCFC détient des actifs en fiducie au nom des établissements énumérés dans le tableau suivant :

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Fonds des bases, des mess et autres	98 682 953	\$	94 922 787	\$
CANEX	30 050 133		28 779 537	
SBMFC	(10 941 285)		(13 530 317)	
FFM	3 987 729		3 933 630	
Fonds régimentaires et autres	15 267 741		15 419 126	
Régime de retraite et avantages sociaux des FNP	1 999 130		1 784 498	
CQ	(1 091 087)		(2 813 924)	
RARM/CAPFC	<u>4 907 924</u>		<u>3 054 561</u>	
	<u>142 863 238</u>	\$	<u>131 549 898</u>	\$

9. **FRAIS DE GARANTIE DE RÉASSURANCE**

Le FCFC a une responsabilité éventuelle d'un maximum de 100 M\$ dans le cadre des couvertures de réassurance du RARM pour les efforts canadiens en temps de guerre. Les frais annuels sont de 0,25 % du montant de la garantie. Ces frais ont été enregistrés au montant de leur valeur comptable, selon l'entente des gestionnaires des deux organisations.

10. **OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Les Biens non publics (BNP), tels qu'ils sont définis dans la *Loi sur la défense nationale*, se composent des fonds et des biens fournis par les membres des Forces canadiennes et sont administrés pour leur compte par les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC). Les SBMFC sont chargés de la prestation de certains programmes, services et activités de bien-être et de maintien du moral par l'entremise de deux divisions opérationnelles : les Programmes de soutien du personnel (PSP) et les Services commerciaux (CANEX et Services financiers du RARM).

En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP ne sont pas assujettis aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit sans frais certains services aux BNP, telles les installations et la sécurité. Le coût de ces services fait partie des comptes publics et est déclaré chaque année au sein du ministère de la Défense nationale en conformité avec le chapitre 1019-8 du Manuel d'administration financière.

Au 31 mars 2014, les revenus et les dépenses estimatifs des BNP se situaient à environ 400 M\$ et 331 M\$ respectivement et les avoirs nets à 685 M\$. Ces montants sont exclus des états financiers du gouvernement du Canada.

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014**

**10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)**

Au cours de l'exercice, les SBMFC ont facturé des frais de comptabilité de 350 000 \$ (2013 – 350 000 \$) au FCFC pour des services rendus. Ces transactions sont des pratiques normales et sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et approuvée par les entités apparentées.

**11. CONTRIBUTIONS DU FCFC**

Au cours de l'exercice, le FCFC a remis 612 467 \$ (2013 – 771 700 \$) aux programmes et aux distributions fournis par les SBMFC. Le FCFC a aussi versé 5 803 037 \$ (2013 – 6 369 731 \$) à l'appui de la prestation des services et des opérations des FNP, tels que des services de comptabilité, de gestion des ressources humaines, de gestion de l'information et de technologie de l'information, des programmes d'assurance consolidés et des frais d'exploitation de l'organisation.

**12. RESPONSABILITÉ ÉVENTUELLE**

Le FCFC a une responsabilité éventuelle de 44 000 \$ (2013 – 34 000 \$) en lettres de crédit consenties aux diverses régies des alcools provinciales au nom des mess d'unités.

Le FCFC, CANEX et le RARM ont également fourni à la Banque de Montréal une lettre de reconnaissance afin de financer tout manque à gagner dans le remboursement de créances à long terme que doit effectuer le CQ. Au 31 mars 2014, la dette à long terme du CQ s'élevait à 35 834 135 \$ (voir la note 7).